Directeur ou directrice des stages au choix — Rôle et responsabilités

Le directeur ou la directrice des stages au choix est un membre du corps professoral qui supervise toutes les activités liées aux stages au choix pour l'Université d'Ottawa, les étudiants visiteurs canadiens inscrits à l'école de médecine et les étudiants en médecine étrangers (Canadiens qui étudient à l'étranger). Le directeur ou la directrice relève du Vice-doyen, Études médicales de premier cycle (EMPC).

Cet engagement représente environ 2,5 heures par mois.

Attributions

- 1. Travailler en étroite collaboration avec le coordonnateur la coordonnatrice des stages au choix et lui fournir de l'aide et des conseils.
- 2. Coordonner l'approbation préalable des stages au choix des étudiants et des étudiantes de l'Université d'Ottawa, de la première année à la quatrième année.
- 3. Déterminer les changements appropriés en ce qui concerne les procédures et le système pour les stages au choix en consultation avec le coordonnateur ou la coordonnatrice des stages au choix, le directeur ou la directrice des EMPC, le personnel de Medtech, les directeurs et les directrices de l'externat, les directeurs et les directrices du préexternat ou le Vice-doyen, EMPC, au besoin.
- 4. Présider le Sous-comité des stages au choix, qui tient des réunions deux fois par mois durant l'année universitaire, ou plus souvent au besoin.
- 5. Représenter le Sous-comité des stages au choix au Comité du programme d'études de premier cycle.
- 6. Examiner régulièrement la politique, la documentation et les évaluations pour les stages au choix et présenter toute modification recommandée au Comité du programme d'études de premier cycle.



- 7. Collaborer avec le personnel du Bureau de la santé mondiale pour les étudiants et les étudiantes en médecine de l'Université d'Ottawa qui présentent des demandes de stages à l'étranger.
- 8. Veiller à ce que les évaluations des étudiants et des étudiantes et des directeurs et directrices soient appropriées et effectuées en temps opportun. Soulever toute préoccupation aux directeurs et directrices de l'externat, aux directeurs et directrices du préexternat ou au Vice-doyen, EMPC, au besoin.
- 9. Contribuer aux activités de planification de carrière liées aux stages au choix, y compris les présentations aux étudiants et aux étudiantes et le counseling, en collaboration avec le Doyen adjoint ou la Doyenne adjointe, Services aux étudiants.
- 10. Représenter l'Université d'Ottawa dans le cadre de réunions provinciales ou nationales à la demande du Vice-doyen, EMPC.
- 11. Présenter un rapport annuel au Comité du programme d'études de premier cycle et des documents pour l'agrément, au besoin.

Révision : 22 janvier 2018

